



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULE
"GRAINE DE CABANE" PAR L'ASSOCIATION LA
BREBIS EGAREE LE SAMEDI 29 NOVEMBRE
2025 A 11H DANS LA SALLE ROBERT LOUIS DE
COEUR DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-25-070
EN DATE DU 25 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2024-2025,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association La Brebis égarée représentée par Madame Anaïs Douat, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 69 boulevard de l'Ayrolle – 12100 MILLAU, le samedi 29 novembre 2025 à 11h dans la salle Robert Louis de Cœur de ville, dont le coût est fixé à neuf cent quatre-vingt-cinq euros et 40 centimes (985,40€ TTC) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association La Brebis égarée représentée par Madame Anaïs Douat, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 69 boulevard de l'Ayrolle – 12100 MILLAU, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Graine de cabane », le samedi 29 novembre 2025 à 11h dans la salle Robert Louis de Cœur de ville, dont le coût est fixé à neuf cent quatre-vingt-cinq euros et 40 centimes (985,40€ TTC) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250325-lmc1H12942H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/03/2025
Date de Publication : 25/03/2025